

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION

Procès-verbal N°9  
Réunion restreinte du 31 Mars 2025



## MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :  
Les convocations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :**

**1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission**

**2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission**

## DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHS SENSIBLES

### **N°53176744 – CSM BONNEUIL / FC BOISSY U14 D2.B du 29/03/25**

*Lecture du dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.*

**La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :**

- 1 arbitre officiel à la charge du club recevant,
- 2 arbitres assistants à la charge du club visiteur,
- 1 délégué officiel à la charge du club visiteur,
- 1 délégué CDPME à la charge du club visiteur,
- Police Nationale

*Une amende est appliquée au club demandeur (50 euros), pour non-respect de la procédure (hors délais).*

**Match classé sensible.**

### **N°28263193 – VILLENEUVE ABLON US / VILLEJUIF US 2 Séniors D1 du 06/04/25**

*Lecture du dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.*

**La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :**

- 3 arbitres officiels à la charge du club recevant,
- 1 délégué officiel à la charge du club visiteur,
- 1 délégué CDPME à la charge du club visiteur,
- Police Nationale

*Une amende est appliquée au club demandeur (50 euros), pour non-respect de la procédure (hors délais).*

**Match classé sensible.**

**N°28406466 - VILLENEUVOISE ANTILLAISE / FRESNES AAS - Match de championnat Anciens / D2-A – (Match reporté à une date ultérieure - jusqu'à nouvel ordre)**

**RAPPEL !! – INFORMER LA COMMISSION avant le 18/04/25**

**Sans retour la commission transmettra le dossier la commission compétente pour suite à donner**

*Reprise dossier d'organisation du match sensible*

La commission reste toujours en attente des informations sollicitées lors de la réunion du 27 février 2025, à savoir :

- L'adresse du stade
- Dates de disponibilités des installations

**A titre d'information**

*Rencontre Anciens / D2 - A à la charge du club de VILLENEUVOISE ANTILLAISE : Arbitre principal, Deux arbitres Assistants, un délégué et un réfèrent CDPME*

***Match classé sensible.***

**N° 29705008 – VITRY CA 1 / SUCY FC 1 U18 D1 du 16/03/2025 – (Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)**

**RAPPEL !! – INFORMER LA COMMISSION avant le 18/04/25**

**Sans retour la commission transmettra le dossier la commission compétente pour suite à donner**

*La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de Sucy FC.*

**Réception :**

**Pour le club VITRY CA**

M. FOPIANNI J.J. - Président du club

**Pour le club de SUCY FC**

M. GEORGES L. - Président du club

M. FONDELLOT D. – Educateur – Responsable catégorie

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

À la suite des échanges avec les représentants des clubs et les membres de la commission, ***le club doit confirmer l'adresse des installations et dates de disponibilités.***

La commission ***demande au club de VITRY CA de proposer, dans les meilleurs délais, des installations sportives pouvant accueillir cette rencontre,***

**A titre d'information**

*Rencontre U18 D1 :*

*A la charge du club de VITRY CA : Arbitre principal,*

*A la charge du club de SUCY FC : Deux arbitres Assistants, un délégué et un réfèrent CDPME*

***Match classé sensible.***

**Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation**